



AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement sur les la démolition d'immeubles » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2023-358.
- 2- Lors de séance ordinaire tenue le 7 février, le Conseil municipal a présenté un projet de règlement numéro 2023-358.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi 7 mars 2023 à 19H55** à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2023-358, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition d'un immeuble patrimonial. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.upton.ca/avis-publics/>.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de février de l'an 2023.

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier